



Compte rendu du Conseil Municipal Commune de Saint Martin de Boscherville du 22 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à vingt heures quarante-cinq

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Thierry CHAUVIN, Maire

Etaient présents : Sylvie BOURGAIS, Frank COLLIAUX, Bertrand DEMEILLIERS, Lucie DORANGE, Sylvain GODU, Fabien GRAS, Maxime HINFRAY, Béatrice LEFRANÇOIS, Mathilde LERONDEL, Catherine LOUISET, Catherine PHILIPPE, Paquita ROBITAILLE, Renaud SAINT

Absents excusés : Francine LANSSADE ayant donné pouvoir à Sylvain GODU, Gilles LE BOUSSE ayant donné pouvoir à Paquita ROBITAILLE, Isabelle PESQUET ayant donné pouvoir à Sylvie BOURGAIS, John POIRREE ayant donné pouvoir à Renaud SAINT, Alain VEYRONNET ayant donné pouvoir à Catherine LOUISET

Formant la majorité des Membres en exercice

Secrétaire : Lucie DORANGE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 6 avril 2023

Approuvé par à l'unanimité.

Désignation des référents déontologues pour les élus locaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **prend connaissance** des dispositions de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,
- **désigne**, pour la durée restant à courir du mandat, les référents déontologues des élus,
- **autorise** Monsieur le Maire à faciliter la saisine confidentielle des référents déontologues par les élus du Conseil Municipal, dans le respect d'une stricte confidentialité, selon les modalités précisées dans le présent rapport en partenariat avec l'Association des Maires et le Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

Tarifs cantine scolaire 2023/2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2023/2024.

Salon de peinture et sculpture 2023 – Acquisition d'une œuvre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition d'une œuvre présentée lors du salon de peinture et sculpture 2023, pour un montant de 190 euros.

Convention d'occupation précaire du logement situé au-dessus de la garderie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir la convention pour Monsieur DESPORTES dans les conditions énoncées et autorise Monsieur le Maire à signer le document.

Renouvellement de la convention d'accueil scolaire avec la commune de Quevillon

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Compte rendu du Conseil Municipal
Commune de Saint Martin de Boscherville
du 22 juin 2023

- **approuve** le renouvellement de la convention d'accueil scolaire avec la commune de Quevillon selon les modalités présentées,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le document,
- **charge** Monsieur le Maire de la mise en application de cette convention.

Attribution du marché d'étude « Création d'un réseau de chaleur bois »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** de suivre l'avis de la Commission Travaux et d'attribuer le marché d'étude « création d'un réseau de chaleur bois » au bureau d'études **CEDEN à Bois-Guillaume** pour un montant total de **23 500 €HT, soit 28 200 €TTC.**
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché,
- **confirme** l'inscription au budget primitif 2023 des dépenses nécessaires à cette opération.

Travaux d'extension du cabinet de dermatologie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** de suivre l'avis de la Commission Travaux et d'attribuer les travaux aux entreprises sélectionnées pour un montant total de **29 438,38 €HT, soit 35 326,05 €TTC,**
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux,
- **confirme** l'inscription au budget primitif 2023 des dépenses nécessaires à cette opération.

Elagage des peupliers chaussée Saint Georges

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention :

- **décide** de suivre l'avis de la Commission Travaux et de confier les travaux d'abattage des peupliers à l'entreprise **EIRL HALLE AUGUSTIN** à La Crique (76850) pour un montant total de **5 751,00€HT, soit 6 901,20€TTC.**
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux,
- **confirme** l'inscription au budget primitif 2023 des dépenses nécessaires à cette opération,
- **s'engage** à replanter des arbres en compensation de ceux abattus.

Groupement de commandes pour le transport de personnes à destination des équipements sportifs et culturels

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** les termes de la convention,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention constitutive de groupement de commandes pour le transport de personnes à destination des équipements sportifs et culturels ainsi que l'ensemble des documents y afférent.

Enquête publique Plan de Protection de l'Atmosphère

Le Conseil Municipal a pris connaissance du Plan de Protection de l'Atmosphère et n'émet pas d'avis sur ce dossier.

Levée du conseil municipal à 23H02

Thierry Chauvin, Maire



Le Procès-Verbal relatant la séance du Conseil Municipal du 22 juin 2023, sera publié ultérieurement sur le site internet de la commune ainsi que sur le panneau d'affichage.